



Comment prouver qu'il vit en concubinage

Par **Audreyemmarthur**, le **23/02/2018** à **22:06**

Bonjour,

Je me suis séparée du papa de mes enfants début 2017 et depuis juin 2017 sa nouvelle compagne habite avec lui.

En janvier 2018, nous sommes passés devant le JAF et il a nié qu'elle habitait avec lui. Comment puis-je prouver qu'ils habitent ensemble ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **24/02/2018** à **00:11**

Bjr

Un constat d'huissier ferait l'affaire

Par **Audreyemmarthur**, le **24/02/2018** à **07:12**

Merci cordialement a vous

Par **morobar**, le **24/02/2018** à **11:23**

Bjr,

Comme le dit @Iago, tout le problème est là.

De nos jours " ex-", "en cours de séparation"...tout est mélangé, les termes sont souvent inappropriés, on ne sait pas s'il s'agit d'un PACS ou d'un mariage, voire d'un simple concubinage en fin de parcours...

En outre, même s'agissant d'un mariage en voie de dissolution, on ne sait pas à quelle étape cette séparation est placée, s'il s'agit de la simple pratique ou si une séparation de corps est déjà prononcée.